

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 septembre 2011

CP 11/09-13

L'an deux mil onze, le 26 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Gonzalez et Quéreilhac.

M. Massip n'a pas participé au vote.

**INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL EN MATIERE DE
LOGEMENT SOCIAL
MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE**

J'ai l'honneur de vous soumettre les rapports présentés par Monsieur le Président de la Commission Habitat, relatif aux dossiers de demandes de subventions déposés par les opérateurs HLM pour les opérations relevant de la programmation 2011.

Cette aide, depuis 2003, est orientée sur la production, la constitution de réserves foncières et l'intégration du logement social dans la cité.

La Commission Habitat s'est réunie le 14 mars 2011, deux dossiers ont été déposés:

- l'un par Tarn et Garonne Habitat pour l'opération d'acquisition amélioration de 7 logements à Valence d'Agen (école Léo Gipoulou),
- l'autre par Arcade pour l'opération de 22 logements au lieu dit le bourg à Villebrumier

pour lesquels un avis technique favorable a été émis.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, étant entendu que ces subventions seront prélevées sur les lignes budgétaires suivantes,

Pour l'opération de Tarn et Garonne Habitat à Valence d'Agen :
article 204 1786, sous-fonction 72

* Autorisation de programme 2011	30 480,00 €
* Engagement à ce jour	0,00 €
* Engagement à la présente commission	26 670,00 €
* Disponible	3 810,00 €

Pour l'opération de Arcade à Villebrumier : article 204224, sous fonction 72

* Autorisation de programme 2011	38 100,00 €
* Engagement à ce jour	0,00 €
* Engagement à la présente commission	38 100,00 €
* Disponible	0,00 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la Commission Habitat réunie le 14 mars 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les aides départementales suivantes :

Opérateurs	Communes	Opérations	TYPE	SUBVENTIONS
TGH	Valence d'Agen	École Léo Gipoulou Acquisition/amélioration 7 logements	AA	26 670,00 €
ARCADE	Villebrumier	Lieu Dit le Bourg 22 logements	NEUF	38 100,00 €

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041786, sous-fonction 72 pour Tarn et Garonne Habitat à Valence d'Agen et à l'article 204224, sous fonction 72 pour Arcade à Villebrumier.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,